

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL**  
**« SOTEMAIL »**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 34 513514 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremndine – Monastir – Tunisie**  
**I.U: 0742284 E CNSS: 151281-58**

---

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mercredi 22 Juin 2022 à partir 8h 30mn à l'hôtel Regency Ghamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Nomination d'un administrateur,
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,
10. Questions diverses,
11. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL

**Le Conseil d'Administration**

**Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
qui se tiendra le 22 Juin 2022 à partir de 8h 30mn à l'Hôtel Regency - Gammarth**

Le conseil arrête le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Annuelle telles que détaillées comme suit :

Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....*

Projet de la 2<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

*Cette résolution est adoptée à.....*

Projet de la 3<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 1 025 714.568 dinars.

*Cette résolution est adoptée à.....*

Projet de la 4<sup>ième</sup> résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2021	1 025 714 .568
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 5 du PV DE L'AGO du 05 juillet 2021)	-7 513 778,736
Résultat reporté 2021	- 6488 064.168

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires fixe à .....dinars le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 fixés ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2021.

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 7<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Saba Abdennadher administrateur pour une durée d'une année soit l'exercice 2022. Son mandat viendra à expirer à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022

Mme Saba Abdennadher présent à l'assemblée déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions d'administrateur

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 8<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à ....*